



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 10 du 03 avril 2013

Membres Présents : Mrs KARTALI. DJ – MEZIAN .K – KAHOUADJIA

Ordre du jour: affaires administratives & disciplinaires championnat R2/D2

## AFFAIRES DISCIPLINAIRES

### **AFFAIRE N°93: Ren : E.S.O.F – U.S.M.B.A S/G R1 du 29/03/2013**

- ☞ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. RAHOU.B Lic/N°375 du club USMBA.
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. MENDIL.M Lic/N°054 du club ESOF.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

#### **DECISION**

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. RAHOU.B Lic/N°375 du club USMBA
- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. MENDIL.M Lic/N°054 du club ESOF

### **AFFAIRE N°94: Ren : U.S.Tenes – C.S.A H.ADGHA ADRAR S/G D2 du 30/03/2013**

- ☞ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. BENRAHOU.B Lic/N°395 du club ADGHA ADRAR .
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

#### **DECISION**

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. BENRAHOU.B Lic/N°395 du club ADGHA ADRAR

### **AFFAIRE N°95: Ren : M.C.O.T – W.R.B.D S/G R2 du 30/03/2013**

- ☞ Vu la feuille de match et les rapports des arbitres et délégué signalant :
- ☞ Disqualification du joueur MAHIEDINE .M Lic/N°278 du club WRBD pour insulte envers arbitres
- ☞ Insulte et propos désobligeants du dirigeant BELABASSI .S Lic/N°208 du club WRBD (Récidive de faute).
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

#### **DECISION**

- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur MAHIEDINE .M Lic/N°278 du club WRBD
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club WRBD
- ☞ Il est infligé une suspension de huit (16) matchs fermes au dirigeant Mr BELABASSI .S Lic/N°208 du club WRBD
- ☞ Il est infligé une amende de 5000 DA au Club WRBD.

### **AFFAIRE N°96: Ren : RADJA Sidi Ali – N.R.A.E.T S/G R2 du 29/03/2013**

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. BELHAMITI .M Lic/N°645 du club RADJA Sidi Ali .
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. BELHAMITI .M Lic/N°645 du club RADJA Sidi Ali

### **AFFAIRE N°97: Ren : C.R.T – H.B.C.G S/G R2 du 29/03/2013**

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Disqualification du joueur KHETTAB .B Lic/N°064 du club CRT pour insulte envers arbitres
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

#### **DECISION**

- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur KHETTAB .B Lic/N°064 du club CRT
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au Club CRT



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



## **AFFAIRE N°98: Ren : G.C.A.T – J.P.A S/G R1 du 29/03/2013**

- ✍ Vu la feuille de match signalant :
- ✍ Absence du club JPA.
- ✍ Vu la lettre explicative du club JPA parvenue à la L.R.O.H.B
  - ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
  - ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ✍ Remboursement des frais d'officiels (6000 DA somme forfaitaire) article N°74 BSDF.
- ✍ Match reprogrammé par la D.O.S après paiement de l'amende.

## **AFFAIRE N°99: Ren : M.C.O – W.C.B.O.S S/G D2 du 29/03/2013**

- ✍ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres et délégué signalant :
- ✍ Insulte et propos grossier Public du dirigeant BESSEDJRARI .N Lic/N°297 du club MCO (Récidive de faute) .
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

### **DECISION**

- ✍ Il est infligé une suspension *de Seize (16) matchs fermes au* dirigeant BESSEDJRARI .N Lic/N°297 du club MCO
- ✍ Il est infligé une amende *de 5000 DA au Club* MCO

## **AFFAIRE N°100: Ren : C.R.Bayadh – J.S.M.R S/G D2 du 29/03/2013**

- ✍ Vu la feuille de match signalant :
  - réserves formulé par le club J.S.M.R.
  - Participation du joueur non qualifié du club C.R.B
- ✍ Vu le paiement des droits de réserve.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

### **DECISION**

- ✍ Match en faveur du club J.S.M.R par le score de (10-00)

## **AFFAIRE N°101: réserve par évocation L.R.H.B.-Oran**

- ✍ Vu la feuille de match Rencontre CRB – JSMR du 29/03/2013
- ✍ après vérification de la feuille de match de la rencontre CRB-JSMR en date du 29-03-2013
- ✍ Vu le non participation des deux joueurs juniors du club CRB
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- ✍ Réserves recevables dans la forme et dans le fond.
- ✍ Réserves fondées
- ✍ Match en faveur du club JSMR par le score de (10-00)

## **AFFAIRE N°102: Ren : M.B.S – C.S.O S/G D2 du 30/03/2013**

- ✍ Vu la feuille de match signalant :
- ✍ Match non joué pour indisponibilité de la Salle.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

### **DECISION**

- ✍ Match en faveur du club CSO par le score de (10-00)
- ✍ Il est infligé une amende *de 25.000 DA au Club* M.B.S



# الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



## **AFFAIRE N°103: Ren : J.S.B – HBCT S/G D2 du 29/03/2013**

- ↪ Vu la feuille de match et les rapports des arbitres et délégué signalant :
- ↪ Réserves technique formulée par le club HBCT concernant T.T.O
- ↪ Vu la lettre explicative du club HBCT parvenue à la L.R. H. B -Oran.
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux F.A.H.B.

### **DECISION**

- ↪ Match en faveur du club JSB par son score

*TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT  
EFFET A COMPTER DU : 11 AVRIL 2013*

Secrétaire de séance  
MEZIAN .K

le président C.R.Q.D  
KARTALI - DJ